
[Biodiversité : la Métropole Capitale !](#)

Temps de lecture

2 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Vidéo

La Métropole Rouen Normandie a reçu, mercredi 4 octobre, le prix "Capitale française de la biodiversité", sur le thème "Arbres & forêts".

Mercredi 4 octobre, la Métropole a reçu le prix "Capitale française de la biodiversité", sur le thème "Arbres & forêts", au Pavillon des transitions à Rouen. *"Il s'agit là d'une juste récompense de nombreuses années de travail qui finissent par porter leurs fruits. Les actions en faveur de la biodiversité sont très variées et s'inscrivent dans le cadre de notre charte forestière qui comporte une vingtaine de fiches actions,"* précise Hugo Langlois, conseiller Métropolitain Délégué aux enjeux liés à la Seine, les forêts, la biodiversité. *"Ce prix qui est remis prouve que les collectivités peuvent répondre aux enjeux d'aujourd'hui. La prise en compte de la biodiversité, ça se passe sur les territoires",* ajoute Olivier Thibault, Directeur général de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

La forêt occupe plus de 24 500 hectares, soit près d'un tiers du territoire avec notamment les quatre grands massifs forestiers domaniaux de Roumare, du Trait- Maulévrier, de La Londe-Rouvray et de la Forêt verte. L'ensemble de ces massifs assure des fonctions à la fois écologiques, économiques, sociales et patrimoniales. Les forêts du territoire regorgent de milieux naturels et d'espèces à préserver. Mais ce riche patrimoine a pourtant été fragilisé au siècle dernier. Des mesures de protection ont permis de préserver la forêt et assurer son avenir. Le plan d'actions de la Charte forestière de la Métropole s'attache depuis 2002 à préserver chacune des fonctions de la forêt pour le bien-être de tous. La charte de la biodiversité 2021-2026 coordonne les actions en faveur de la biodiversité sur le territoire de la Métropole, en lien avec les communes et de nombreux partenaires.

Le titre de "Capitale française de la Biodiversité", sur le thème "Arbres & forêts", décroché par la Métropole est une reconnaissance de cette mobilisation croissante pour la biodiversité. Agir en faveur des arbres, des forêts et de la biodiversité, c'est tout d'abord les connaître et les protéger : inventaire des arbres remarquables, label Forêt d'Exception, Programmes Régionaux d'Actions et de Conservation (PRAC) et opérations de recensement de la biodiversité. C'est aussi préserver les habitats et restaurer les milieux naturels avec le programme de gestion des pelouses calcicoles, des mares et la plantation de haies bocagères. C'est enfin sensibiliser le grand public grâce aux animations des Maisons des forêts, les découvertes du marais du Trait et d'œuvres géantes de La Forêt Monumentale.

[Plus d'infos](#)

